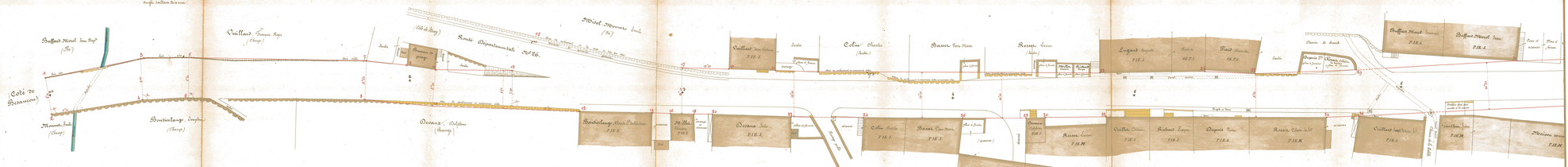

1

B

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT
du Jura.

ARRONDISSEMENT
de Saint-Claude

SIGNATAIRES :

M. Toussaint ffons
Ingénieur ordinaire.

M. Boris
Ingénieur en chef.

PONTS ET CHAUSSÉES
INGÉNIEUR EN CHEF
No 1748
le 2 7bre 1875
Reg. A.
DÉPARTEMENT DU JURA

Vu à la Section des Travaux Publics.
Le 17 Mars 1875
Le Rapporteur
Signé : Lassère

POUR COPIE CONFORME AU PLAN ANNEXÉ
AU DÉCRET EN DATE DU 19 Octobre 1875
LE CONSEILLER D'ÉTAT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ROUTE Départementale N° 10
de Besançon à St Claude

PLAN D'ALIGNEMENT
DE LA TRAVERSE DE la Rixouse.

Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.
A St Claude le 16 Juillet 1871
Le Condr ppal ff.
Signé : Toussaint

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.
A Lons-le-Saunier le 25 Juillet 1871
Signé : Al. Boris

Vu par le Préfet du Jura :
Lons-le-Saunier le 12 Novembre 1874
Signé : Bon F. de Reinach.

Pour Copie Conforme.
L'Ingénieur en chef du Jura,

ÉCHELLE DE 0m 005 POUR MÈTRE ($\frac{1}{200}$).

N° 473 d'ordre. Ing.

Paris, Impr. de G. Jousset, Clet et Cie,
rue de Furstenberg, 8. (169)

ABRÉVIATIONS.

B	Constructions en bois.
P	— en pierres ou moellons.
P T	— en pierres de taille.
oE	Rez-de-chaussée.
1 E	Maison à 1 étage.
2 E	— à 2 étages.
3 E	— à 3 étages.
4 E	— à 4 étages.
S	Construction solide.
M	— médiocre.
V	— en état de vétusté.

1.3- Alignement partant de l'extrémité d'une perpendiculaire de 8 mètres de longueur élevée sur le parement du mur de clôture du champ Mounet (Emile) par un point pris à 5m en deçà de la tête de l'aqueduc de la route et aboutissant à l'extrémité d'une autre perpendiculaire de 9 mètres de longueur élevée sur le 3e alignement droit du mur de clôture du Champ Bondierlange (Joséphine) par le 2e angle saillant de ce mur.

3.5- Alignement partant du point 3 déterminé précédemment et aboutisst à l'extrémité d'une perpendre de 8m80 de longueur élevée sur le 4e alignement droit du mur de clôture du champ Bondierlange (Joséphine) par le 3e angle saillant de ce mur.

5.7- Alignement partant du point (5) déterminé précédemment et aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 8m50 de longueur élevée sur le 1er alignement droit du Champ Devaux (Delphine) par le 1er angle saillant de ce mur.

7.9- Alignement partant du point (7) ci-dessus déterminé et aboutissant au 1er angle de la face latérale donnant sur la route N° 10 du bureau de péage.

9.11- Alignement Conservé de la face latérale donnant sur la route Dle N° 10 du bureau de péage.

11.13- Alignement partant de l'angle (Côté de S. Claude) du bureau de péage et aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 7m90 de longueur élevée sur le parement du mur de clôture du Champs Devaux (Delphine) par un point pris à 15m40 en deça du dernier angle de ce mur.

15.17- Alignement conservé de la crête du mur de soutènement de la route.

17.19- Prolongement sur 10m50 de longueur de la façade de la maison Vuillard (Jean-Alphonse).

19.21- Alignement Conservé de la façade de la maison Vuillard (Jean Alphonse).

21.23- Alignement partant de l'angle (Côté de St Claude) de la façade de la maison Vuillard (Jean Alphonse) et aboutissant au 1er angle de la façade de la maison Lugand (Auguste).

23.25- Alignement conservé des bâtiments du sieur Lugand (Auguste).

25.27- Alignement partant de l'angle (Vers St Claude) de la remise du Sr Lugand (Auguste) et aboutissant au 2e angle de la façade de la maison Piard (Alexandre).

27.29- Alignement partant de l'angle (vers St Claude) de la façade de la maison Piard (Alexandre) et aboutissant à l'about du mur de la place à fumier de Rosset (Célestin) les hers.

29.31- Alignement partant de l'about du mur de la place à fumier de Rosset, Célestin, les hers et aboutissant à l'angle (Côté de St Claude) de la façade de la maison Buffard-Morel (Jean).

31.33- Align
Claude) de la faça
(Jean) et aboutissant
Vuillard (françois R

Buffard-Morel Jean Bapte (Pré)
Côté de Besançon
Mounet, Emile (Champ)
Ruisseau
Vuillard, François-Régis (Champ)
Bondierlange, Joséphine (Champ)
Sentier
Devaux, Delphine (Champ)
Côté de Morez
Bureau de péage
Jardin
Route Départementale No 26.
Midol-Mounet Emile (Pré)
Vuillard Jean Alphonse P.I.E.S.
Bondierlange, Claude et Sté les héritiers P.I.E.S.
Millet Théodore P.I.E.S
Devaux Jules P.I.E.S.
Passage public
aisances
place à fumier
Colin Charles (Jardin)
Colin Charles P.I.E.S.
Basset Pierre Marie P.I.E.S.
Rosset Lucien (Jardin)
Basset Jean Augustin
passage
Devaux Delphine P.I.E.S
Rosset Lucien P.I.E.M.
Vuillet Casimir P.I.E.S
Richard Prosper P.I.E.S.
Dupuis Pierre P.I.E.S.
Rosset Célestin les hers P.I.E.M.
Lugand Auguste P.I.E.S.
Remise OE.P.S.
Piard Alexandre OE.P.S.
Chemin de desserte
Buffard-Morel Juvenal P.I.E.S.
Buffard-Morel Jean P.I.E.S.
Vuillard Joseph Marie les hers P.I.E.S.
Chemin de la Violette
Canal couvert
Gauthier frères P.I.E.M.
Maison commune P.I.E.M.
Cour et aisances
Place à fumier
Rigole en terre

2.4.6.8- Alignement conservé des murs de clôture des champs Mounet (Emile) et Bondierlange (Joséphine).

8.10- Alignement partant du 1er angle saillant du mur de clôture du champ Devaux (Delphine) et aboutissant à un point pris à 8m. dans le prolongement de la façade du bureau de péage.

10.12- Alignement partant d'un point pris à 8 mètres dans le prolongement de la façade du bureau de péage et aboutissant au premier angle de la façade de la maison Bondierlange.

12.14- Alignement conservé de la façade de la maison Bondierlange, les hers.

14.16- Aligt partant de l'angle (vers S. Claude) de la façade de la maison Bondierlange et aboutissant au 1er angle de la façade de la maison Millet (Théodore).

16.18- Alignement conservé de la façade de la maison Millet (Théodore).

18.20- Alignement partant de l'angle (Vers St Claude) de la façade de la maison Millet (Théodore) et aboutissant au 1er angle de la façade de la maison Devaux (Jules).

20.22- Alignement conservé de la façade de la maison Devaux (Jules).

22.24- Alignement partant du 2e angle de la façade de la maison Devaux (Jules) et aboutissant au 1er angle de la façade de la maison Colin (Charles).

24.26- Alignement conservé des façades des maisons Colin (Charles) et Basset (Pierre Marie).

26.28- Aligt partant de l'angle (Côté de S. Claude) de la façade de la maison Basset et aboutissant au 1er angle de la façade de la maison Devaux (Delphine).

28.30- Aligt conservé de la façade de la maison Devaux (Delphine).

30.32- Aligt partant du 2e angle de la façade de la maison Devaux (Delphine) et aboutissant au 1er angle de la façade de la maison Vuillet (Casimir).

32.34- Alignement conservé des façades des maisons Vuillet (Casimir) Richard (Prosper) Dupuis (Pierre) et Rosset (Célestin les héritiers).

34.36- Alignement partant de l'angle (Vers S. Claude) de la façade de la maison Rosset et aboutissant au premier angle de la maison Vuillard (Joseph Marie, les hers).

36.38- Alignement partant du 1er angle de la maison Vuillard (Joseph Marie) et aboutissant à l'angle (Côté de Besançon) du mur de clôture du jardin dépendant maison commune.

38.40- Alignement conservé du mur de clôture du Jardin dépendant de la maison Commune.